

PREFET DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 19 DEC. 2017

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Michel SOLIGNAC
Tél : 04 70 48 77 54
michel.solignac@allier.gouv.fr

Comité de pilotage site Natura 2000 FR8301017 « Basse Sioule »

Compte rendu de la réunion du 23 novembre 2017

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Basse Sioule » s'est réuni le 23 novembre 2017 à Broût-Vernet, sous la présidence de Madame Sylvaine ASTIC, Sous-Préfète de l'arrondissement de Vichy.

Après que Monsieur Michel SOLIGNAC, représentant la Direction Départementale des Territoires de l'Allier, ait présenté les membres excusés, les personnes présentes ont signé la feuille d'émargement jointe au présent compte-rendu.

Ordre du jour

- Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de la Basse Sioule
- Actions engagées en 2016 et 2017
- Actions prévues en 2018
- Validation de la composition du Comité de Pilotage
- Questions diverses

Après l'accueil formulé par Madame la Sous-Préfète, par Monsieur DEVOUCOUX, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (*CEN Allier*), et par Monsieur HOUBE, Maire de Broût-Vernet, il est accepté par les membres présents de commencer la séance par le point 4- visant à valider la composition des membres du Comité de Pilotage (*CoPil*).

4. Validation de la composition du Comité de Pilotage

Monsieur SOLIGNAC présente le projet de mise à jour de la liste des membres devant faire l'objet d'un arrêté préfectoral officiel, ayant reçu préalablement les avis et l'approbation des membres du CoPil.

Sont proposés d'être retirés du CoPil :

- le Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire (*SMAT*) du bassin de la Sioule ;
- le Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire Sportif (*SIESS*) du CEG de Bellenaves ;
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Pédagogique (*SIVOP*) de Contigny et Monétay-sur-Allier ;
- le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (*SIVU*) d'assainissement des Bords de Sioule.

Concernant le *SMAT*, Monsieur JOURDAN Animateur du Contrat de Territoire de la Sioule au sein de la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, précise qu'il sera prochainement dissout. Les maires présents, également vice-présidents de cette communauté de communes, confirment et approuvent le retrait proposé.

Concernant le *SIESS*, Monsieur BIDEZ Président s'est excusé, mais aucun représentant n'est présent. Messieurs DEVOUCOUX, HOUBE et PINFORT témoignent d'une non-représentation de ce syndicat au CoPil depuis plusieurs années.

Concernant le *SIVOP*, Madame MASQUELET, Maire de Contigny, accepte ce retrait et en fera part à son homologue de Monétay-sur-Allier.

Concernant le *SIVU* d'assainissement des Bords de Sioule, Monsieur PINFORT, représentant le Président excusé, accepte ce retrait.

Messieurs HOUBE et DEVOUCOUX interrogent les membres présents sur la pertinence de conserver le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (*SIVOS*) d'Escurolles parmi le CoPil.

Madame la Sous-Préfète demande à Monsieur SOLIGNAC représentant la DDT d'adresser un courrier aux Présidents du *SIESS* et du *SIVOS* sollicitant leurs positionnements respectifs d'ici la fin d'année quant au retrait de leurs structures des membres du CoPil.

Sont proposés d'être intégrés au CoPil :

- l'association Loire Grands Migrateurs (*LOGRAMI*), suite à une demande formulée l'an passé ;
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (*AELE*), structure institutionnelle porteuse du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (*SDAGE*) et partenaire financier incontournable de toutes les problématiques liées à l'Eau.

Madame la Sous-Préfète interroge les présents. L'ensemble du CoPil consent à ces ajouts.

Madame GIRARD rappelle l'intérêt formulé l'an passé par la représentante de l'Établissement Public Loire (*EPL*) porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (*SAGE*) de la Sioule.

Madame la Sous-Préfète et l'ensemble des membres y consentent, dans la mesure où un courrier sollicitant cette intégration au CoPil puisse être adressé par l'EPL dans les meilleurs délais à la Préfecture de l'Allier (cadre réglementaire rappelé par M. SOLIGNAC lors de la séance du 06/12/2016).

A l'issue des réponses obtenues par le *SIESS* et le *SIVOS* concernant leurs retraits, et de la demande dûment formulée par l'EPL pour son intégration, Madame la Sous-Préfète et les services de l'État pourront rapidement entériner les modifications apportées à l'arrêté préfectoral de composition du Comité de Pilotage Natura 2000 du site de la Basse Sioule, lequel sera transmis à chacun des membres.

Madame la Sous-Préfète donne la parole à Madame GIRARD, chargée d'études au CEN Allier, pour reprendre le fil des différentes parties inscrites l'ordre du jour.

1. Rappel des enjeux et objectifs Natura 2000 sur le site de la Basse Sioule

✓ Présentation du site (cf. diapositive 4)

Le site Natura 2000 "Basse Sioule" s'étend sur une surface de 591.2 hectares répartis sur 8 communes : Barberier, Bayet, Brout-Vernet, Contigny, Jenzat, Le Mayet d'Ecole, Saint-Germain-de-Salles, Saint-Pourçain-sur-Sioule. Il représente la continuité du site Natura 2000 « Gorges de la Sioule », dont l'animation est assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.

✓ Enjeux Natura 2000 (cf. diapositives 5 et 6)

Cinq classes d'espèces animales et une d'espèce végétale de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43/CEE ont justifié en 2009 la désignation de ce site au titre de Natura 2000 :

- Mammifères : Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Petit et Grand Murin
- Poissons : Lamproie marine, Saumon atlantique, Chabot, Lamproie de Planer, Bouvière, Toxostome
- Insectes : Lucane cerf-volant, Cuivré des marais, Gomphe serpentif, Grand capricorne
- Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Rainette verte
- Mollusques : Mulette épaisse
- Flore : Lindernie couchée

Sept Habitats d'intérêt communautaire sont décrits sur le site :

- 3 habitats forestiers (Forêts alluviales à Frêne élevé, Aulne glutineux et Orme champêtre / Forêts alluviales à Saule blanc et Peuplier noir / Forêts de Frêne et de Chêne pédonculé)
- 3 habitats ouverts humides (Mégaphorbiaies eutrophes / Végétation annuelle pionnière des berges vaseuses / Eaux stagnantes naturelles)
- 1 habitat ouvert sec (Pelouses à Orpins).

✓ Objectifs du site Natura 2000 (cf. diapositive 7)

Différents objectifs sont inscrits dans le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 :

- Maintenir une dynamique naturelle de la rivière, compatible avec les activités humaines existantes
- Maintenir et renforcer la libre circulation piscicole et les continuités écologiques
- Préserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Suivre l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Vulgariser les enjeux et l'intérêt du site auprès des habitants et acteurs locaux

✓ Historique du site (cf. diapositive 8)

Porté par l'Etat, suite à la reconnaissance en tant que site d'intérêt communautaire par décision de la commission européenne en date du 7 décembre 2004 au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore, l'élaboration du document d'objectifs a été confiée en 2008 au groupement Mosaïque Environnement / Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA – ex CEN Allier).

Le DOCOB établi à l'issue de groupes de travail et de commissions thématiques a été validé en mars 2009 par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Le CEN Allier a été désigné une première fois en tant que structure animatrice, puis la confiance des services départementaux lui a été renouvelé à deux reprises pour les périodes 2013-2015 et 2016-2018.

2. Bilan des actions engagées en 2016 et 2017

Bilan des actions mises en œuvre en 2016 (cf. diapositive 10)

Madame GIRARD rappelle les items et actions mises en œuvre en 2016, ayant fait l'objet d'une présentation détaillée lors du CoPil du 6 décembre 2016.

Bilan des actions mises en œuvre en 2017

Animation générale du programme (cf. diapositive 11)

Madame GIRARD évoque les sollicitations reçues par le CEN Allier en 2017 et précise qu'il s'agissait principalement de questions relatives aux travaux prévus sur le seuil du Moulin de Salles, au niveau duquel une microcentrale doit être mise en place.

Les préconisations apportées, lors de la réunion de terrain organisée avec la Fédération de pêche de l'Allier et l'Agence Française pour la Biodiversité, ont essentiellement concerné le maintien de la continuité piscicole de l'ouvrage. Une demande a également été formulée concernant la mise en place d'une station de comptage similaire à celle de Moulin Brellan au niveau de la future microcentrale. Monsieur SOLIGNAC confirme que la station de comptage a bien été incluse au dossier transmis aux services de l'Etat.

Madame GIRARD présente le tableau de bord des suivis concernant les espèces de la faune et de la flore sur le site. Interrogée par Madame la Sous-Préfète concernant les codes couleurs utilisés (rouge = mauvais ; jaune = dégradé) et l'état correctif permettant d'améliorer les situations rencontrées au regard du bilan, Madame GIRARD acquiesce de la bonne compréhension du tableau de suivi et indique que des solutions seront recherchées dans l'avenir.

Communication, sensibilisation et information (cf. diapositive 12)

Madame GIRARD expose qu'à la demande du CoPil une sortie nature thématique sur les espèces exotiques envahissantes a été organisée, mais que faute d'inscrit malgré les informations diffusées, elle a dû être annulée. Puis d'ajouter qu'une mise à jour du site internet dédié à la Basse Sioule se fait en fonction des actualités, et des articles sont également proposés aux communes du site pour étayer leurs bulletins municipaux ou tout autres supports de communication.

Inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE) de la flore (cf. diapositives 13 et 14)

Madame GIRARD rappelle que ce travail a été réalisé de manière coordonnée avec le CEN Auvergne, afin de pouvoir réaliser le suivi sur la totalité du cours de la Sioule. Puis elle expose qu'une descente en canoë a été réalisé par les salariés du CEN Allier sur le cours principal de la Sioule entre le pont de Jenzat et la confluence avec l'Allier permettant d'inventorier les EEE rencontrées et de localiser les stations.

Une comparaison avec les données récoltées en 2010 permettra d'évaluer l'évolution des stations, de détecter de nouveaux foyers et de veiller à l'émergence d'espèces nouvelles.

L'ensemble de ces données ont été saisies dans l'outil SICEN et seront transmises à l'Institut National de Protection de la Nature (INPN). Les deux espèces rencontrées le plus fréquemment sont la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) et la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) mais nous ne disposons pas encore de données chiffrées car ce produit d'inventaire va se poursuivre

en 2018. Un rendu complet sera fait au CoPil fin 2018 afin d'intégrer et l'analyser les problématiques de colonisation de ces espèces.

Madame la Sous-Préfète interroge néanmoins sur la tendance observée. Madame GIRARD répond que l'on observe une augmentation très nette des surfaces de colonisation en bords de Sioule et présente un extrait cartographique afin d'illustrer cette tendance.

Monsieur DEVOUCOUX demande si de la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) a été détectée.

Madame GIRARD répond par la négative, mais précise néanmoins qu'il faudra affiner ceci lors des inventaires sur les annexes hydrauliques, qui feront l'objet de la poursuite de ce travail dans l'année à venir. Il faudra détecter les foyers précoces pour pouvoir rapidement engager des interventions d'éradication car cette espèce très colonisatrice des eaux stagnantes est fortement présente en Val d'Allier.

Monsieur DEVOUCOUX précise à Madame la Sous-Préfète qu'une fois installée, il est très difficile d'éradiquer cette plante : il faut opérer au minimum deux arrachages par an avec exportation de la matière vers un centre d'incinération, en étant vigilant lors du transport pour ne pas la disséminer.

Et de compléter qu'il y a une dizaine d'années, le CEN a œuvré auprès des services de l'Etat pour interdire la vente de cette plante aux particuliers dans les jardinerie et autres commerces d'aquariophilie.

Madame la Sous-Préfète interroge sur les interventions possibles sur la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya. Monsieur DEVOUCOUX précise qu'en l'état de la colonisation de la Renouée du Japon sur l'ensemble des cours d'eau de l'Allier, il faut désormais « vivre avec » car peu d'interventions ont eu de bons résultats sur cette espèce, et ce pour des couts relativement onéreux. Il cite en exemple une destruction réalisée dans le cadre de la gestion du Val de Loire, ayant nécessité l'intervention d'un tractopelle pour décaisser sur 2 m de profondeur les terres infestées de rhizomes de Renouée, les évacuer en centre d'incinération, et répéter l'opération durant deux ans. Ce qu'il faut, précise-t-il, c'est être extrêmement vigilant lorsqu'il y a des travaux à proximité de foyers existants ou des remblais déposés le long des cours d'eau, car ce sont les sources premières d'installation de cette espèce.

Madame GIRARD annonce que le CEN est force de proposition en termes de préconisations auprès des mairies, des services départementaux, des acteurs du territoire, du grand public, etc. pour ne pas favoriser l'expansion de cette plante invasive par méconnaissance. La diffusion d'un support de communication (type plaquette d'information sur les différentes invasives présentes dans le département) sera étudiée dans le courant de l'année 2018.

Monsieur DEVOUCOUX précise qu'au regard des aspects prégnants de propriétés foncières privées en bord de Sioule, il serait également opportun en complément de cette plaquette d'organiser une soirée en salle visant à sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique des invasives. Cette proposition sera étudiée au sein du Conservatoire pour une mise en œuvre opérationnelle courant 2018.

4. Actions prévues en 2018

Madame GIRARD énonce les trois grands axes prévus sur 2018, à savoir (*cf. diapositive 16*) :

- Animation générale du programme (réponses aux sollicitations, veille écologique et coordination avec les partenaires techniques)
- Inventaire des espèces exotiques envahissantes de la flore (compléments d'inventaire sur le cours principal de la Sioule, inventaire sur les annexes hydrauliques, attention particulière à porter sur la Jussie)
- Communication, sensibilisation et information (articles dans les bulletins municipaux, actualisation du site Internet Natura 2000, plaquette et soirée « Invasives »)

5. Questions diverses

Monsieur DEVOUCOUX interpelle Madame GOMBERT, représentante de la Fédération Départementale de Pêche, pour connaître les résultats des comptages piscicoles effectués cette année. Cette dernière n'est pas à même de répondre à la question mais confirme la présence de Silure. Monsieur DEVOUCOUX expose que 55 saumons ont été dénombrés remontant le cours de la Sioule au printemps 2017 grâce à la mise en service de la station de comptage de Moulin Brellan, ce qui est très encourageant pour cette espèce d'intérêt communautaire. Et d'ajouter que les personnes de LOGRAMI ont également fait un repérage des sites de reproduction.

Les échanges se focalisent ensuite sur le souhait émis par Monsieur TERIITEHAU, Maire d'Ebreuil et Vice-Président de la Communauté de Communes Saint-Pourçain, Sioule, Limagne chargé de l'Environnement, du Développement Durable et des Energies nouvelles, d'harmoniser le travail des deux opérateurs Natura 2000 sur la Sioule.

Monsieur DEVOUCOUX rappelle les périmètres géographiques d'intervention de chaque opérateur : « Basse Sioule » porté par le CEN Allier car en totalité sur le département ; « Gorges de la Sioule » porté par le CEN Auvergne car 2/3 de la surface en Auvergne. Puis, il ajoute que la coordination entre les deux opérateurs se fait (exemple de l'inventaire des EEE mené conjointement en 2017), mais il comprend que ce soit plus compliqué en effet de percevoir ceci depuis les différentes communautés de communes composant ce vaste territoire.

Madame la Sous-Préfète reformule la demande des élus présents d'avoir une vision plus coordonnée de l'ensemble de ce qui se passe sur l'axe Sioule dans sa globalité.

Monsieur TERIITEHAU précise son point de vue, partagé par les élus présents, d'un « manque de retour sur investissement » de l'argent public dépensé dans la préservation de cet espace naturel remarquable qu'est la vallée de la Sioule. Puis il pose la question à Madame la Sous-Préfète quant au développement d'une offre touristique attractive pour les territoires (Communautés de Communes, Agglomérations de Moulins et de Vichy, communes et professionnels locaux), en indiquant notamment qu'un appel à candidature de la Région AURA intitulé « Territoire exceptionnel de pleine nature » pourrait être un outil à mobiliser pour cela.

Monsieur DEVOUCOUX rappelle que le CEN Allier est ouvert aux sollicitations des collectivités, mais qu'il n'est pas opérateur touristique : il est l'opérateur délégué des services de l'Etat pour l'animation et la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de Natura 2000 en application de la Directive européenne 92/43 Habitat-Faune-Flore.

Madame la Sous-Préfète propose aux élus de s'adresser également aux autres collectivités, dans le cadre des réflexions à porter au sujet d'une valorisation touristique des territoires bordant les rivières Allier et Sioule, afin d'envisager une mutualisation des moyens techniques et financiers à une large échelle.

Monsieur LOISEAU apporte une information complémentaire aux élus à ce sujet : dans le cadre du Groupement d'intérêt public (GIP) mené sur la Loire, une démarche de valorisation touristique des territoires limitrophes au fleuve serait en cours d'émergence ; l'Allier étant son principal affluent, les réflexions devraient également concerner les territoires adjacents.

Monsieur TERITEHAU indique ensuite la satisfaction des élus de la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne pour le fonctionnement de la commission locale de l'eau (CLE), animée par le GIP Loire, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin versant de la Sioule. Monsieur DEVOUCOUX précise que ce dispositif a pour objectif de limiter la création d'étangs privés et de répondre à l'amélioration globale de la qualité de l'eau sur la partie amont du bassin versant.

Pour rappel, la Sioule prend sa source à 1 140 m d'altitude près du lac de Servières dans les Monts-Dore (63), parcourt 165 km en collectant comme affluents la Miouze (RG), le Sioulet (RG), la Viouze (RD) et la Bouble (RG), et conflue avec l'Allier au niveau de Contigny (03) (cf. www.sage-sioule.fr).

Monsieur DEVOUCOUX expose avoir été sollicité par le Président des Vétérinaires de l'Allier, dans le cadre d'une étude portée sur l'impact des vermifuges données aux animaux d'élevage sur les parcelles incluses dans les périmètres Natura 2000, afin de fournir la liste des agriculteurs concernés par le site de la Basse-Sioule. Il sollicite à ce titre l'avis des membres du CoPil.

Monsieur HOUBE estime que cela pose un problème de déontologie de donner des informations sur des administrés à des personnes de droit privé. Mais néanmoins il indique qu'en sollicitant la Chambre d'Agriculture ils pourront certainement obtenir ces informations.

Madame la Sous-Préfète acquiesce aux propos de M. HOUBE, et propose à Monsieur DEVOUCOUX de leur fournir le périmètre Natura 2000 de la Basse-Sioule, charge à eux de se rapprocher de la Chambre d'Agriculture pour récupérer les éléments dont ils ont besoin pour cette étude d'intérêt.

Monsieur HOUBE fait part à Madame la Sous-Préfète d'une altercation violente lorsqu'il a constaté des remblaiements sauvages en bord de Sioule, il y a quelques mois, par un agriculteur peu scrupuleux et très remonté. Il demande quelle procédure suivre à l'avenir en cas de constats similaires, outre l'intervention et les constats dressés par les Agents de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB, ex ONEMA) qui sont perçus uniquement comme porteurs de contraintes réglementaires. Quelles procédures doit-on suivre envers les personnes qui « se moquent éperdument » des atteintes à l'environnement qu'elles créent ?

Madame la Sous-Préfète invite les élus présents à faire remonter par courriers directement à la Préfecture les constats de ce type, pour lesquels suite à des interventions de Police ou d'agents assermentés dans un premier temps, « les récalcitrants » ne font rien d'eux-mêmes et/ou ne veulent rien faire.

Madame la Sous-Préfète étant appelée à d'autres obligations, elle quitte ensuite l'assemblée.

En dernier point, Monsieur PINFORT, Maire de Saint-Germain-de-Salles et vice-président en charge de l'Urbanisme à la CC Saint-Pourçain-Sioule-Limagne, soulève le paradoxe qui se pose aux élus, entre le coût généré par les bureaux d'études pour établir des études environnementales obligatoires lors de constitution de documents d'urbanisme (PLU et SCOT notamment) ou de leurs révisions, et les recherches d'économies prônées au niveau national ; car au final les bureaux d'études ne font que copier-coller les informations environnementales compilées dans les Documents d'Objectifs Natura 2000, que ce soit sur la Basse-Sioule et/ou l'Allier, et donc accessible à tous via le portail de connaissance des services préfectoraux porteurs de ces démarches.

Monsieur DEVOUCOUX demande aux membres présents s'ils sont d'accords sur la continuité du travail proposé par le CEN Allier, reçoit l'approbation de tous, puis les remercie pour leurs présences et la qualité des échanges dispensés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SOLIGNAC remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.

Michel SOLIGNAC,



Technicien du Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse